

ANNEXE IV¹

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : SEXTANT BOND PICKING

Identifiant d'entité juridique : 969500HUZ5Y3OLFW3U27

Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION

N.B : Compte tenu du changement de stratégie du fonds en octobre 2024, la comparaison entre les données à fin 2023 et les données à fin 2024 est moins pertinente et certaines variations marquées peuvent être observées.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable</p>

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Suivi de scores ESG moyens du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Bond Picking intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings et complété par le fournisseur de données Lucror Analytics. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

¹ Données arrêtées au 31/12/2024 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion.

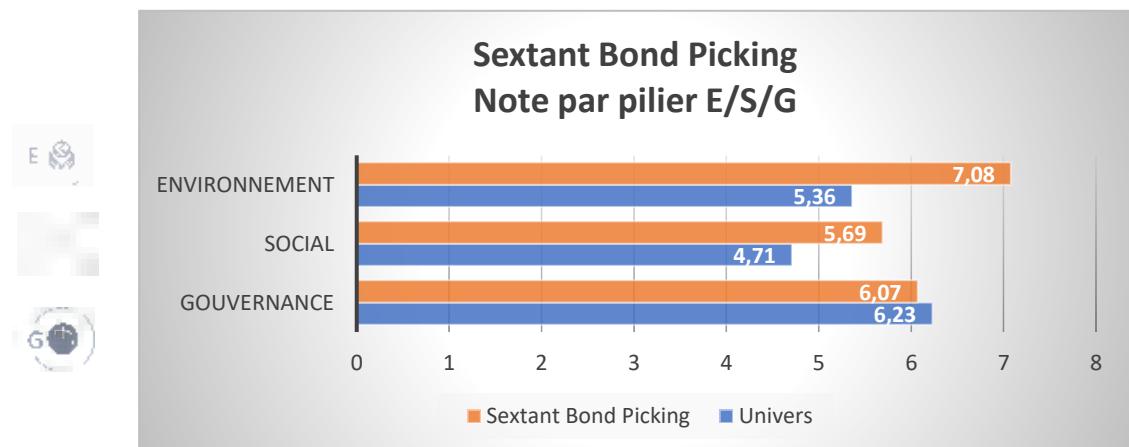
Score ESG externe² :

(Source principale : MSCI ESG Ratings)³

Date	Compartiment	Note ESG (/10)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
31/12/2024	Sextant Bond Picking	6,53	79,5%	+9,14%
	Univers	5,99	97,8%	
29/12/2023	Sextant Bond Picking	6,4	82%	+12,2%
	Univers	5,7	51%	

Nous notons une notation ESG de bon niveau du compartiment Sextant Bond Picking (6,53/10), avec des notations particulièrement avancées sur les piliers environnementaux et gouvernance.

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG, est présentée ci-dessous :



Meilleures notes ESG du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG (/10)	% de l'actif net
Ec finance	10	0,69%
Edp	10	0,56%
Generali	10	1,45%
Aviva	10	1,08%
Axa	9,6	0,79%

² La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

³ En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance et, depuis fin 2024, à partir des notes ESG fournies par Lucror.

Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG (/10)	% de l'actif net
Almaviva the italian inn	1,4	0,55%
Nemak sab de cv	1,8	0,49%
Virgin media finance	2,6	0,84%
Renault	3,8	2,32%
Iliad holding	3,8	0,97%

Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Bond picking, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 31/12/2024 et restituée ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT BOND PICKING				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
31/12/2024	26%	29%	42,4	71,4	-40,6%
29/12/2023	63%	47%	235,8	248,5	-5,0%

*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2022, les données de l'exercice 2023 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Bond Picking⁴

Le compartiment produit à minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

⁴ L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022-2023. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observées ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3	Température et Alignment 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_EU ⁵) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*	
2024		SEXTANT BOND PICKING	58,4	1,5°C/1,75°C	0,9%	5,2% ⁶	0%	0,25%	23,9
		Couverture	26%	38%	10%	3,6%	-	7%	10%
		Univers	94,8	>5°C	4,1%	3% ⁷	0,22%	0,3%	32,8
		Couverture	29%	33%	33%	32%	-	27%	33%
2023		SEXTANT BOND PICKING	273,3	> 5°C ⁸	2,3%	5,7%	0%	0,3%	41,1
		Couverture	63%	50%	56%	21,2%	-	56%	65%
		Univers	306,9	2°C	3,8%	5,5%	0,2%	0,3%	42,0
		Couverture	47%	27%	29%	12,7%	-	26%	35%

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

⁵ Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022-2023 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d'émetteurs crédit européens et internationaux, la majeure partie d'entre eux ne sont pas soumis à l'obligation de reporting en matière de publication de part verte. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

⁶ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0 % / Part de données reportées par les entreprises : 100 %.

⁷ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0 % / Part de données reportées par les entreprises : 100 %.

⁸ Le portefeuille est moins bien orienté que son univers sur la mesure d'évaluation de l'alignement température à cause d'une valeur investie : VALEO SE. Le fournisseur S&P Trucost évalue un non alignement très net de la société par rapport au scénario de référence retenu et aligné à une hausse de température de 2°C depuis la période préindustrielle. Cette évaluation compare le scénario de référence avec les émissions de gaz à effet de serre, passées et futures, normalisées par la valeur ajoutée, ce qui résulte en une forte sous-performance selon ces choix de méthode.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Se référer au tableau de Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Bond Picking supra.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Bond Picking promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion⁹ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement aux objectifs environnementaux :
 - d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
 - d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autre objectif environnemental ou social, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable

SEXTANT BOND PICKING	(Données pondérées au 31/12/2024)	(Données pondérées au 29/12/2023)
PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES Part d'ID minimale : 10%	57,43%	32,8%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation et adaptation au changement climatique	51,54%	29,99%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	5,90%	2,81%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos compartiments.

A ce titre, **le compartiment dégage au 31/12/2024 une part d'investissement durable représentant 57,43% de l'actif net du portefeuille.**

⁹ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle¹⁰ ¹¹



Au 31/12/2024, et sur l'ensemble de l'année 2024, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 31/12/2024, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur des jeux d'argent.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise.

Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère¹²

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

¹⁰ La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

¹¹ Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

¹² Taux de couverture d'analyse : 47,23%

Bilan global au 31/12/2024

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Bond Picking sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Bond Picking exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

Bilan au 31/12/2024

- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**

Taux de couverture d'analyse : 51%

**Description détaillée :**

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment Sextant Bond Picking prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2024 sont restituées dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment¹³.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements¹⁴ de ce produit financier ?

SEXTANT BOND PICKING			
Investissements les plus importants	Secteurs	% d'actifs	Pays
Mobilux finance	Consommation discrétionnaire	3,2%	France
Sextant regatta 2031-z	Fonds	2,7%	France
Renault	Consommation discrétionnaire	2,3%	France
Gp investments	Finance	2,3%	Brésil
Tdc net	Services de communication	2,1%	Danemark
Itm entreprises sasu	Consommation de base	2,0%	France
Ziggo bond co bv	Services de communication	1,8%	Pays-Bas
Tdfinf 2031	Finance	1,8%	France
Commerzbank	Finance	1,6%	Allemagne
Orange	Services de communication	1,6%	France
Atradius credito y cauci	Finance	1,6%	Espagne
Bpce	Finance	1,5%	France
Generali	Finance	1,5%	Italie
Fedrigoni	Industrie	1,5%	Italie
Elm bv (swiss rein co)	Finance	1,4%	Pays-Bas
TOTAL		28,9%	

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

¹³ [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

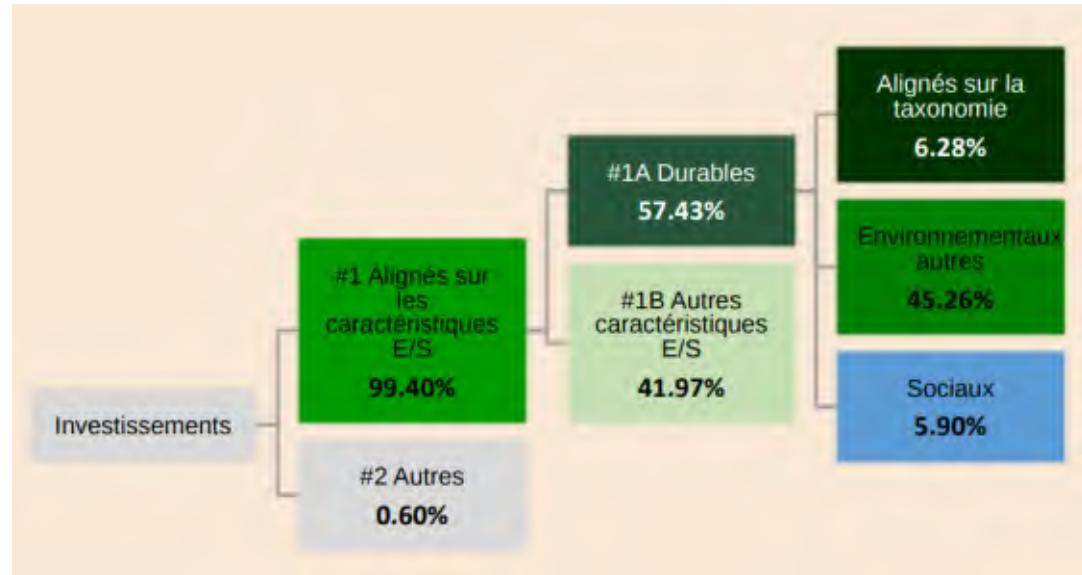
¹⁴ Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

SEXTANT BOND PICKING
(Portefeuille arrêté au 31/12/2024)



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Finance	29,3%
Consommation discrétionnaire	11,4%
Services de communication	8,7%
Industrie	4,4%
Immobilier	3,1%
Matériaux	2,9%
Services aux Collectivités	1,5%
Technologies de l'information	0,6%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment Sextant Bond Picking n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxonomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxonomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹⁵ ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

¹⁵ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

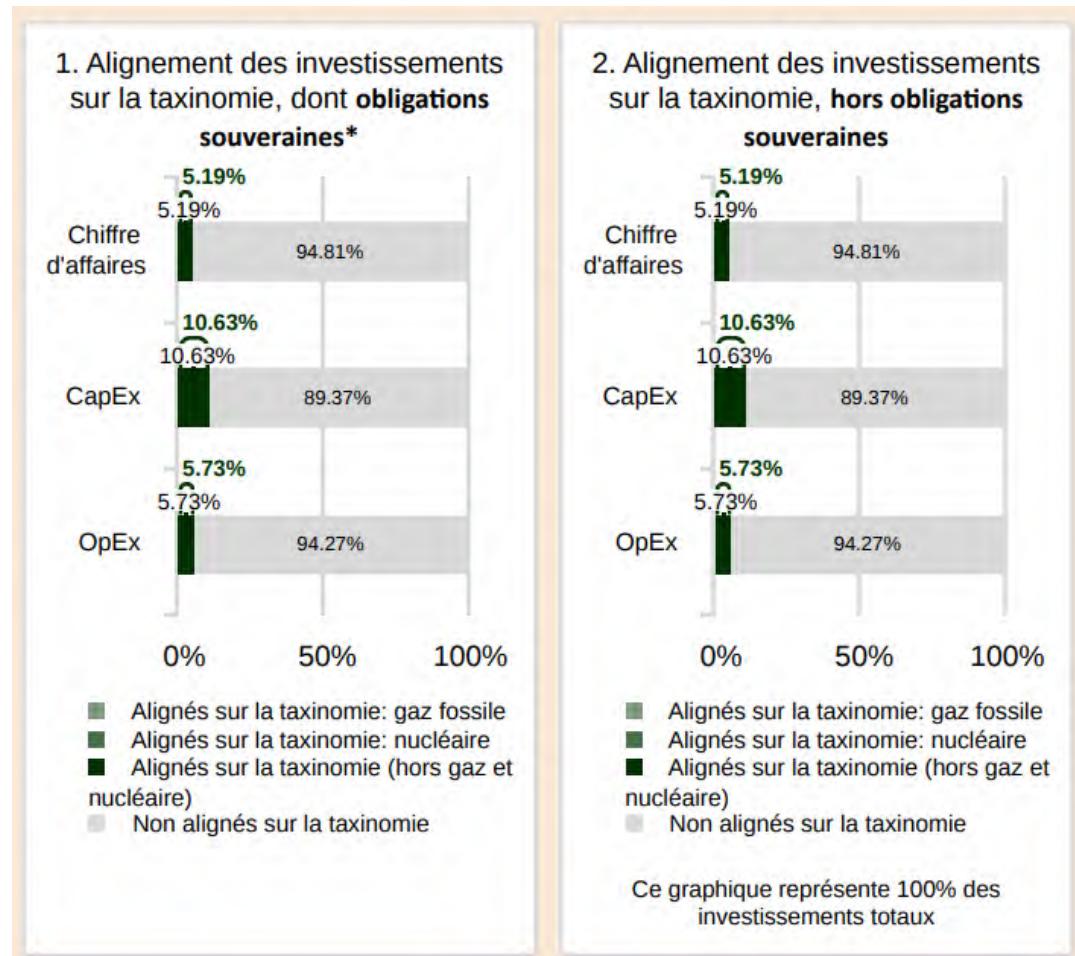
SEXTANT BOND PICKING

Part des investissements alignés sur la taxonomie au 31/12/2024

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

SEXTANT BOND PICKING

PART VERTE : 5,19 %

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 5,19%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT BOND PICKING			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
ALTAREA SCA	Immobilier	44,00%	Contributrice ¹⁶
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE	Immobilier	23,50%	Contributrice
EDP, S.A.	Services aux Collectivités	31,00%	Habilitante
Vonovia SE	Immobilier	10,50%	Contributrice

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission dégaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 5,19% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, **2,12%** correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés. **0%** des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT BOND PICKING				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice	Activité de transition	Activité habilitante
2024	Part des CAPEX alignés	5,23%	2,81%	2,59%
	Part des OPEX alignés	3,59%	0%	2,13%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	3,07%	0%	2,12%
	Couverture	3,64%		
2023	Part des CAPEX alignés	2,3%	0,3%	0,7%
	Part des OPEX alignés	5,8%	0%	1,5%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	5,2%	0%	0,5%
	Couverture	21,5%		

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Se référer au tableau figurant supra.

¹⁶ Activité bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergies solaires ou éoliennes)



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

45,26 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants¹⁷, le **compartiment Sextant Bond Picking totalise 45,26% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment Ziggo Bond Company B.V. (1,83%), COMMERZBANK Aktiengesellschaft. (1,59%) et ORANGE SA (1,58%).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

5,90 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants¹⁸, le **compartiment Sextant Bond Picking totalise 5,90% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment POSTE ITALIANE - SOCIETA PER AZIONI (0,85%), EC FINANCE PLC (0,69%) et 888 Acquisitions Limited (0,54%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **0,6% de l'actif total** du compartiment au 31/12/2024 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

¹⁷ <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

¹⁸ Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser sur leurs pratiques et leurs transparences ESG, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

A titre d'illustration :

Picard		
Pilier		Gouvernance
		

Picard est une chaîne française spécialisée dans les produits surgelés (nature ou cuisinés).

Nous avons contacté le groupe Picard à la suite d'une acquisition et donc d'un changement dans sa structure actionnariale. En effet, le 20 décembre 2024, Picard a annoncé la finalisation de l'acquisition par Invest Group Zouari (IGZ) d'une participation de 52% auprès de Lion Capital.

Nous comprenons que suite à cette acquisition, IGZ détiendra indirectement 100% du capital du groupe Picard.

IGZ sera de son côté détenu à hauteur: de 50,4% par le groupe Zouari au travers de la société Imanes; et de 49,6% par ICG (un fonds de capital-investissement).

La documentation indique qu'Imanes est contrôlée par M. Moez Zouari. En revanche, nous n'avons pas pu accéder à l'actionnariat et aux bénéficiaires effectifs de la société Imanes. Nous avons donc demandé des informations supplémentaires ainsi que leur publication dans le prochain rapport annuel du groupe.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence
sont des indices
permettant de mesurer
si le produit financier
atteint l'objectif
d'investissement
durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable